

AUTOSUR**PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE
VOLONTAIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

ENTREPRISE INDÉPENDANTE AFFILIÉE AU RÉSEAU SECTA

NATURE DU CONTRÔLE		DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE VOLONTAIRE
VT M1		20/11/2018	18 018 151
GROUPE(S) DE POINTS CONTRÔLÉS		RÉSULTATS DU CONTRÔLE : DÉFAUTS CONSTATÉS	
Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.		Document(s) présenté(s) : Attestation de mise en vente établie par le commissaire priseur ou l'huissier de justice et la photocopie du certificat d'immatriculation visée par le commissaire priseur ou l'huissier de justice * 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint, AVD, AVG.	
IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE			
N° D'AGRÈMENT : S033S233			
TÉLÉPHONE : 05.56.36.10.00			
TÉLÉCOPIE : 05.56.36.10.00			
NOM DU CENTRE :			
CAPDEBOS CONTROLE			
ADRESSE :			
151 AVE DU GAL LECLERC			
33600 PESSAC			
IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR			
CAUSSAN GUENAE		033S1205	
CACHET DU CENTRE		VISA DU CONTRÔLEUR	
VÉHICULE CONTRÔLÉ (*)			
N° immatriculation	Date	Date 1 ^{re} mise en circulation	
EC-993-YR	12/12/2016	10/06/2016	
Genre	Marque	Type	
VP	RENAULT	M10RENV4788853	
N° dans la série du type		En.	Puiss.
VF15RBF0A55199561		GO	
Kilométrage inscrit au compteur	Désignation Commerciale du véhicule		
74436	CLIO		
(*) Indications reprises sur le certificat d'immatriculation du véhicule.			
PROPRIÉTAIRE			
Nom, Prénom :			
APONEM ATLANTIQUE			
Domicile :			
9 RUE GASPARD MONGE			
Code postal - Commune :			
33610 CANEJAN			
Nom et signature de la personne ayant présenté le véhicule à la visite et qui reconnaît avoir pris connaissance des résultats.			
***** MESURES *****			
** FREINAGE **		** FORCES VERTICALES **	
Roue par roue Essieu par essieu		Essieu AV : 787daN AR : 441daN	
AV : 285daN/270daN 285daN/270daN		** DIRECTION **	
AR : 160daN/149daN 160daN/149daN		Ripage essieu AV : +1.6m/km	
Déséquilibre AV : 6% AR : 7%		** POLLUTION OPACITE **	
Efficac. tot. : 70% Stationn. : 25%		1è : <0.50m-1 2è : <0.50m-1	
** ECLAIRAGE **		** SUSPENSION **	
Hauteur : Inf. à 0,8m		Dissymétrie AV : 1% AR : 0%	
AVG : -2.5% AVD : -1.5%			
INFORMATIONS IMPORTANTES AU VERSO			

* : Ce défaut donne lieu à la prescription d'une contre-visite lors d'un Contrôle Technique Réglementaire.